



COMMUNE DE FAMARS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/002

Séance du : **MARDI 23 JANVIER 2024**

Présents : Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Ghislaine LECOT, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Philippe QUIEVREUX, Jean-Baptiste PAMART, Pascal DE SAINT VAAST, Patricia TALBERT, Valérie LORETTE, Anne-Gaëlle OBJOIE, David BOUSSEMART, Laëtitia DELPORTE, Sylvain DELCOURT, Leïla CHAVALLE, Anne-Sophie DUPIRE-JOLY, Philippe PEPIN, Jacques MOREL, Marie-Christine VAN GULCK.

Excusés : Michèle PREVOT (pouvoir à Leïla CHAVALLE), Christian DEDISE (pouvoir à Joël BRUNET)

Absents : Aurélie FROMONT, Jean CAILLIERET

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23

Présents : 19

Procuration : 2

Absent : 2

Votants : 21

OBJET : Délibération portant désignation d'un représentant au Conseil des écoles

Il est rappelé que le Conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe également à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie scolaire. Par ailleurs, son accord est nécessaire pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du Conseiller Municipal au sein de l'école Joliot Curie de la ville de Famars.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l'Education, notamment son article D.411-1,

Vu le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et notamment son article 1,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE à la désignation d'un Conseiller Municipal en qualité de représentant au sein du conseil d'école Joliot Curie

DESIGNE en qualité de représentant de la municipalité au sein du conseil d'école Madame Annie WUILMOT

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,



Le Maire,
Véronique DUPIRE